Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20261027-CM20261013N65-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 06/10/2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, MM. DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. DE CACQUERAY Hervé donne pouvoir à M HERVOIR Yoann.
Etaient absents : Mme TROTEL- LE FAOU Olivia
Secrétaire de Séance : Mme LE BRETON Marina

Délibération n° 65 / 2026

FINANCES COMMUNALES

Objet : Approbation d'une proposition d'étude de faisabilité pour l'exploitation d'un commerce d'alimentation générale avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Ille et Vilaine.

La commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine propose une offre une offre variée de commerce de proximité : boulangerie, boucherie, café-tabac, salon de coiffure, restaurants et une supérette.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la municipalité souhaite disposer d'une analyse approfondie concernant le projet de déplacement et d'agrandissement de l'espace de vente de la supérette pour lui permettre de développer son offre auprès des habitants.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Ille et Vilaine, en tant qu'établissement public et partenaire privilégié des territoires, dispose d'outils d'observation économique et d'une expertise technique reconnue pour mener à bien cette mission.

L'étude proposée par la CCI aura pour objectifs principaux :
- Etude démographique et de l'environnement économique du projet
- Analyse de l'offre commerciale existante
- Définition du potentiel du territoire
- Définition du projet commercial en termes d'activité, de surfaces de vente et de stockage

Le coût global de cette étude s'élève à 2 300 € HT, soit 2760 € TTC.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20261027-CM20261013N65-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu le Code de commerce réglementant les missions du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie ;

Vu le devis n° 2026-852-31 de la CCI d'Ille et Vilaine portant sur une étude de faisabilité pour l'exploitation d'un commerce d'alimentation générale ;

Considérant l'intérêt pour notre collectivité de s'appuyer sur l'expertise de la CCI afin d'adapter au mieux nos politiques publiques aux réalités des entreprises et commerces locaux.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le devis n° 2026-852-31 de la CCI d'Ille et Vilaine portant sur une étude de faisabilité pour l'exploitation d'un commerce d'alimentation générale.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.
- **Prend note** que M. Le Maire procédera à un virement de crédit entre opération en section d'investissement par le principe de la fongibilité des crédits autorisé par le référentiel budgétaire et comptable M57 comme suit :

Sens : Dépense ; Section : Investissement			
Chapitre	**Compte**	**Opération**	**Montant**
20 – Immobilisations incorporelles	203 – Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	133 – Projet Mobilité douce	- 2 760 €
20 – Immobilisations incorporelles	203 – Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	135 – Etude bâtiment Mixte rue J, Masseron	+ 2 760 €
		TOTAL	0,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

